

Table des matières

1	Pourquoi Macron tarde à réformer la gouvernance du Grand Paris.....	1
2	Avec la loi Pacte, l'exécutif veut changer l'image des entreprises	3
3	La loi Pacte, premier grand texte pour Bruno Le Maire	4
4	La loi Pacte en 10 mesures phares	5
5	Le palmarès des régions où vous rêvez de travailler.....	8
6	Elisabeth Borne : «La CGT fait une grève politique à la SNCF».....	9
7	La France championne des grèves du contrôle aérien	12
8	Limitation à 80 km/h : des associations déposent un recours en annulation du décret ..	13
9	Carrefour : l'ex-PDG renonce à sa prime de non-concurrence	14
10	Emploi : Pénicaud prête à imposer des pénalités à General Electric.....	15
11	Loi Pénicaud 2 : les députés LRM prennent quelques libertés	16
12	Retraite : le magot de 165 milliards d'euros qui aiguise les appétits	18
13	Les Républicains : Wauquiez limoge Calmels après son interview critique	19
14	Crise migratoire : Merkel sommée de trouver une solution d'urgence	21
15	Tarifs douaniers : l'escalade entre la Chine et les Etats-Unis	22
16	En Colombie, le retour de la droite dure	23

::: ILE-DE-FRANCE

LA TRIBUNE – 18/06/2018

1 Pourquoi Macron tarde à réformer la gouvernance du Grand Paris



Le chef de l'État ne devrait pas procéder à un chamboule-tout dans l'immédiat.

Suppression de la petite couronne, avenir des EPT... Le chef de l'État ne cesse de repousser le grand soir institutionnel qui réformerait le Grand Paris. Attendu cet automne, puis ce printemps, il pourrait être repoussé en 2020. Une stratégie pour les élections municipales ?

« L'idée du Grand Paris mérite mieux que ce que nous en avons collectivement fait - il faut bien le dire - de part et d'autre, pour des raisons politiques et pour des équilibres incertains. Mais si nous voulons que le Grand Paris réussisse à l'échelle de ce qu'est la compétition internationale, si nous voulons produire

la richesse pour ensuite pouvoir la répartir harmonieusement sur le territoire, nous avons besoin de simplifier drastiquement les structures. »

Le 17 juillet 2017 au Sénat - il y a presque un an ! -, lors de la première Conférence nationale des territoires. Emmanuel Macron promet pour l'automne une conférence territoriale du Grand Paris pour « *aboutir à une organisation institutionnelle stabilisée et efficace* ».

La rumeur annonce ensuite la tenue de cet événement en décembre à l'occasion de la deuxième Conférence nationale à Cahors. Là encore, il n'en est rien.

Entre Noël et le jour de l'an, un rapport du préfet de Paris et de l'Île-de-France, Michel Cadot, à l'adresse du chef de l'État, dévoilé par *Le Monde*, évoque une suppression des départements de la petite couronne parallèlement à une montée en puissance des 11 établissements publics territoriaux (EPT). L'hypothèse reviendra mi-mars à Cannes dans les couloirs du Marché international des professionnels de l'immobilier (Mipim) 2018, où plusieurs acteurs privés et publics évoqueront, en *off*, « *une alliance des territoires* » prenant possession des compétences des départements et de la métropole.

En parallèle, les sept présidents de conseil départemental, soutenus par la présidente de région Valérie Pécresse, et le président du Sénat Gérard Larcher, s'insurgent contre cette possible dévitalisation et plaident, au-delà des clivages partisans, pour une métropole régionale qui maintiendrait leurs compétences. Ils s'opposent également à toute montée en puissance des 11 EPT, inconnus du grand public et asphyxiés budgétairement, qui pourraient récupérer leur raison d'être, à savoir les politiques sociales.

"Digérer" les décalages du Grand Paris Express

Début janvier 2018, à l'issue d'un séminaire gouvernemental, le Premier ministre assure que le président s'exprimera avant fin février. Entre-temps, le gouvernement - Édouard Philippe et sa ministre des Transports Elisabeth Borne, en tête - annonce, le 22 février, la réalisation des lignes du Grand Paris Express dans leur intégralité certes, mais à des échéances décalées, parfois inacceptables pour les élus locaux. « *Il faut leur laisser le temps de digérer avant de décider quelque chose* », avance un représentant grandparisien.

Et en même temps, une proposition de loi sénatoriale visant à élire les conseillers métropolitains au suffrage universel direct par fléchage est adoptée le 5 avril dernier. Le texte ayant été signé par Mireille Jouve, sénatrice des Bouches-du-Rhône (RDSE), groupe parlementaire dont le ministre de la Cohésion des territoires et donc du Grand Paris, Jacques Mézard, était le président avant d'être nommé, et rapporté par Agnès Canayer, sénatrice (LR) de Seine-Maritime, département du locataire de Matignon, beaucoup y vont vu un soutien de l'exécutif aux desiderata du président de la métropole (MGP), Patrick Ollier.

Ce dernier ne ménage pas sa peine pour faire exister sa métropole. Il a lancé le "*bus du SCoT*", un van qui va aller à la rencontre de la population métropolitaine et co-construire avec elle le schéma de cohérence territoriale (SCoT). Rien dans la loi ne l'oblige pourtant à consulter ses concitoyens. Le lendemain, il implique la MGP dans la consultation internationale du Forum métropolitain sur le devenir des autoroutes, du « *périph* » et des voies rapides. Une semaine plus tard, il accueille sur le stand de la MGP au salon VivaTech Emmanuel Macron qui y enregistre un message vidéo - « *Je compte sur vous* » -, repris depuis en boucle sur les réseaux sociaux de la métropole du Grand Paris.

De son côté, Valérie Pécresse, présidente du conseil régional d'Île-de-France, ne rêve que d'une chose : la suppression de la Métropole et la récupération de son budget pour créer un fonds régional d'aide aux maires bâtisseurs, furieuse que la compétence logement soit revenue à la MGP et non à son entité. Arbitre du match, la maire de Paris Anne Hidalgo, ne cesse, elle, de défendre la Métropole, dont elle est première vice-présidente. Dans nos colonnes, à l'occasion de la pose de la première pierre du campus Condorcet mi-avril, la première magistrate de la capitale a défendu la Métropole comme « *autorité de second rang après la région* » en matière de transport, appelant clairement l'Élysée à la suivre : « *Dans les évolutions institutionnelles possibles, cela pourrait faire partie d'une gouvernance plus efficace.* »

Et si c'était pour 2020 ?

Dans ces conditions, que va faire le chef de l'État ? Se lancer dans un big bang institutionnel alors que son parti, La République en marche (LRM), n'a presque aucun élu local dans le Grand Paris ? Il pourrait bien se reposer sur les parlementaires de sa majorité, mais il ne devrait pas procéder à un chamboulement dans l'immédiat alors que la révision constitutionnelle doit être adoptée à l'automne, voire début 2019.

Et si en fait Emmanuel Macron ne voulait pas réformer dans l'immédiat ? L'hypothèse commence à agiter le microcosme grandparisien. « *Son annonce de juillet 2017 au Sénat ne s'inscrivait-elle pas dans la campagne des élections sénatoriales ? Il les a perdues et donc il n'applique pas encore son programme* », dit l'un d'entre eux.

L'avenir de la métropole pourrait devenir un enjeu majeur des élections municipales parisiennes de 2020. Le président n'y a-t-il pas réalisé 35% des voix dès le premier tour de la présidentielle, contre 20% pour Jean-Luc Mélenchon et 10% pour Benoît Hamon, candidat du Parti socialiste, formation de la maire Anne Hidalgo ? Reste à savoir qui incarnerait le Grand Paris pour LRM. Plusieurs noms circulent, dont celui de Benjamin Griveaux, porte-parole du gouvernement et député de la 5e circonscription de Paris.

Voir les résultats du **sondage exclusif d'Elabe pour La Tribune** : ["Quel Grand Paris voulez-vous ?"](#)

Par César Armand

∴ ÉCONOMIE

LES ECHOS – 18/06/2018

2 Avec la loi Pacte, l'exécutif veut changer l'image des entreprises



Redéfinir les liens entre entreprises et salariés, c'est l'un des points importants pour le gouvernement dans ce projet de loi. Un sujet qui heurte le patronat mais que les députés entendent bien développer encore au cours du débat parlementaire.

Enfin ! Le projet de loi baptisé « [plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises](#) » va être présenté ce lundi en conseil des ministres. Près de deux mois après la date initialement prévue par Bercy. Pourquoi un tel retard ? La question des privatisations, qui a suscité d'importants débats au sein de l'exécutif, a fait perdre du temps. Le débat ne portait pas tant sur l'intérêt économique des [privatisations d'Aéroports de Paris ou de la Française des Jeux](#), mais davantage sur la pertinence du calendrier, le projet de loi étant présenté alors que le conflit à la SNCF peine à se terminer et que ces privatisations suscitent déjà de vifs questionnements chez les salariés des entreprises concernées.

Plus largement, le projet de loi a subi la concurrence d'autres réformes jugées davantage prioritaires par le gouvernement. A commencer par la réforme de la SNCF, mais aussi la loi ELAN sur le logement, la révision constitutionnelle ou encore le projet de loi d'aménagement des peines de prison. C'est que la loi Pacte a comme talon d'Achille d'être difficile à cerner d'une phrase ou à résumer d'une mesure, tant les dispositions qu'elle contient sont disparates.

Le ministre de l'Economie, Bruno Le Maire, a l'habitude de présenter sa loi comme un texte qui posera les bases d'un nouveau visage du capitalisme. Rien de moins. Un capitalisme où le rôle de l'Etat est redéfini (d'où les privatisations, qui viendront alimenter un fonds pour l'innovation), mais aussi un capitalisme où le rôle de l'entreprise a lui aussi largement évolué. « *Il faut que la loi française reconnaisse la place nouvelle que l'entreprise a prise dans la société, qu'elle reconnaisse qu'elle a aussi une dimension sociale et environnementale* », a déclaré Bruno Le Maire la semaine dernière devant les adhérents de l'association patronale Ethic.

C'est en partie chose faite avec la redéfinition du rôle de l'entreprise et la réécriture du Code civil. Une réécriture à haut risque, tout au moins juridiquement, comme le Conseil d'Etat ne s'est pas privé de le faire savoir. La rédaction de cette partie du texte a d'ailleurs évolué par rapport à la copie initiale. Cette partie du texte a aussi suscité de **vives critiques dans le camp patronal**. C'est d'ailleurs la première ombre au tableau dans la relation jusque-là idyllique qui unissait le patronat et l'exécutif depuis l'arrivée d'Emmanuel Macron au pouvoir.

Si la réécriture du Code civil reste prudente, et donc assez symbolique, le gouvernement a tenu à donner au moins une mesure concrète pour permettre un meilleur partage de la **valeur ajoutée** dans l'entreprise : c'est **la suppression du forfait social** pour les entreprises de moins de 250 salariés. Un signal fort mais qui devra passer le cap du contrôle de constitutionnalité, la rupture d'égalité étant toujours sensible lorsqu'il est question de seuils.

Les parlementaires, qui ont été associés dès le départ à la conception du projet de loi, ne devraient pas laisser le texte en l'état. Notamment sur ce volet de la place et du rôle de l'entreprise vis-à-vis de ses salariés. L'examen en commission devrait débiter à la rentrée de septembre. On parle d'une commission spéciale, à l'image de ce qui s'était fait pour la loi Macron en 2015. La présidente de cette commission pourrait être la députée LREM Olivia Grégoire.

Le Maire, singulière aile droite de Macron // <https://www.lesechos.fr/politique-societe/politique/0301833627007-le-maire-singuliere-aile-droite-de-macron-2184679.php>

Marie Bellan

LE FIGARO – 18/06/2018

3 La loi Pacte, premier grand texte pour Bruno Le Maire



Cette première vraie loi a subi de nombreux reports, qui ont alimenté la petite musique sur la place du ministre de l'Économie dans l'exécutif.

Il y a un mystère **Bruno Le Maire**. Le ministre de l'Économie et des Finances fut le **premier poids lourd à quitter la droite pour rallier Emmanuel Macron**. Au point qu'en juin 2017, c'est sous la bannière de la République en marche qu'il remporte les législatives dans la première circonscription de l'Eure. Dans son programme de la primaire, il porta l'urgence d'un «renouveau» des pratiques et du personnel politiques, une intuition au cœur du projet d'Emmanuel Macron. Sur le papier, le ministre de l'Économie et des Finances avait donc tout pour devenir un pilier incontestable de la macronie. Ce ne fut pas vraiment le cas. Quand son nom est prononcé parmi les Marcheuses, les questions fusent sur sa loyauté ou ses ambitions présidentielles auxquelles il n'aurait pas complètement renoncé. D'autres pointent une

certaine forme de distance chez ce surdiplômé (École normale, Sciences Po, major à l'agrégation de lettres modernes, ENA). Comme si le personnage suscitait encore des interrogations. «Alors que le ministre de l'Action et des Comptes publics, Gérald Darmanin, son voisin de Bercy, joue à être plus macroniste que Macron, qu'il reçoit des parlementaires à la chaîne dans son bureau, Bruno Le Maire ne cultive pas de réseau chez les députés», note un poids lourd de la majorité.

L'examen du projet de loi sera donc l'occasion pour Bruno Le Maire de faire enfin son trou au sein de la majorité. [Présenté ce lundi en Conseil des ministres, «Pacte» \(Plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises\) doit être examiné au Parlement à l'automne 2018.](#) Son premier grand texte a subi de nombreux reports, qui ont alimenté la petite musique sur la place de Bruno Le Maire dans l'exécutif. «Ces reports sont liés à l'embouteillage législatif, au fait que les textes liés à des promesses de campagne étaient prioritaires et à la nécessité d'être bien prêts techniquement, compte tenu de certains volets du texte comme les privatisations», avance-t-on dans son entourage.

«Jambe droite» du gouvernement

Un temps, le gouvernement s'est d'ailleurs interrogé sur l'opportunité de faire figurer le volet sensible des cessions de titre ([ADP, La Française des jeux](#)) dans le projet de loi. Car le sujet est un marqueur. L'enjeu pour Bruno Le Maire, à travers ces privatisations, sera d'éviter d'être réduit à l'incarnation de la «jambe droite» du gouvernement, à l'heure où des voix s'élèvent pour réclamer un rééquilibrage. Il y a trois semaines, le ministre de l'Économie et des Finances a mis le feu aux poudres en admettant qu'on pouvait «réduire la politique sociale sur l'emploi», déclenchant une polémique sur [le sort des aides sociales](#).

À Bercy, son appartement de fonction est inoccupé, ne servant qu'à des réceptions. Le ministre passe le plus clair de son temps à l'étranger, notamment à Berlin, Bruxelles et Luxembourg. L'ancien conseiller de Dominique de Villepin a un goût prononcé pour la diplomatie économique. Les dossiers sont légion: de la taxation des Gafa à la convergence fiscale avec Berlin, de la gouvernance économique de la zone euro aux représailles contre les [barrières douanières sur l'aluminium décidées par Donald Trump](#) ou encore aux conséquences commerciales de la remise en cause américaine de l'accord sur l'Iran.

Depuis janvier 2018, Bruno Le Maire a intégré les dîners du lundi soir à l'Élysée, ceux du premier cercle autour du président. Ses rapports avec le premier ministre Édouard Philippe sont en revanche un peu moins fluides. Lui qui se définit comme homme politique et écrivain consacre son rare temps libre à l'écriture d'un nouvel ouvrage, une fiction, qui ne portera pas, jurent ses proches, sur les coulisses de la politique. Bruno Le Maire cultive encore et toujours sa différence.

[Marcelo Wesfreid](#)

LES ECHOS – 18/06/2018

4 La loi Pacte en 10 mesures phares



Le projet de loi touche un nombre très large de sujets : de la création d'entreprise au contrôle des investissements étrangers en passant par la meilleure participation des salariés à la vie de leur entreprise.

Suppression du forfait social

Les entreprises de moins de 250 salariés n'auront **plus de forfait social à acquitter** pour la mise en place d'un accord d'intéressement à compter du 1er janvier 2019. Le forfait social est une contribution affectée à la Sécurité sociale qui s'applique aux rémunérations extra-salariales non soumises à cotisations sociales. Pour les entreprises de plus de 250 salariés, il continue de s'appliquer à 20 %. Dans le détail, le forfait social sera supprimé dans les entreprises de moins de 50 salariés pour l'intéressement et la participation. En revanche au-delà de 50 salariés, la participation étant obligatoire, le forfait social à 20 % s'appliquera.

Gel des seuils

Le seuil de 20 salariés est supprimé. Les entreprises qui passent de 19 à 20 salariés n'auront plus l'obligation d'avoir un règlement intérieur (le seuil passe à 50 salariés) et elles seront dispensées de la cotisation au Fonds national d'allocation logement (Fnal). Ne subsiste que les obligations liées à l'emploi des personnes handicapées. Par ailleurs, une entreprise devra avoir dépassé les seuils de **10, 50 ou 250 salariés pendant 5 années** consécutives avant de se voir appliquer les taxes et obligations liées à ces passages de seuils. Le versement transport, dont le paiement se déclenche pour toute entreprise franchissant le seuil de 10 salariés, est concerné par ce gel. Or pour les collectivités locales, qui perçoivent le produit de cette taxe pour financer les transports publics, la perte de recette fiscale s'élève à 15 millions d'euros à partir de 2022 et 45 millions en moins en 2023.

Privatisations d'ADP et de la FDJ

Les cessions d'actifs envisagées devraient représenter environ 15 milliards d'euros dans ces entreprises (en incluant des cessions d'actifs chez Engie, également inscrit dans la loi Pacte). Pour ADP, l'Etat a choisi le mode de concession sur une période de 70 ans, en gardant la propriété de tous les actifs, dont le foncier. Le gouvernement compte se servir de ces 15 milliards pour alimenter un Fonds pour l'innovation et l'industrie créé tout récemment par le chef de l'Etat. Ces privatisations ont aussi vocation à relancer l'actionnariat populaire qui a fortement baissé en France depuis 2007.

Création d'entreprises simplifiée

Les entrepreneurs en rêvent depuis longtemps, la loi Pacte va peut-être enfin le concrétiser. Il s'agit d'**un guichet unique** qui devrait permettre de rationaliser les démarches des entrepreneurs au moment de la création de leur entreprise. Mais son entrée en vigueur n'est prévue qu'en 2021. La loi Pacte prévoit aussi de créer un registre unique où seront centralisées toutes les informations légales relatives aux entreprises. Pour soutenir la création d'entreprise, le gouvernement a également décidé de supprimer le stage préalable à l'installation auprès des chambres de métiers.

Objet social de l'entreprise revisité

C'est la partie du texte à la fois **la plus symbolique et celle qui a paradoxalement suscité le plus de débats** avec les organisations patronales mais aussi avec les juristes. Le projet de loi prévoit de réécrire l'article 1833 du Code civil en précisant que l'objet social de l'entreprise ne se limite pas à la recherche du profit mais qu'elle a aussi un rôle social et environnemental dont elle doit tenir compte. Une réécriture du Code civil qui fait craindre au patronat que les parties prenantes de l'entreprise - ONG, élus, clients... - multiplient les contentieux envers l'entreprise, en s'appuyant sur ce nouveau texte, au motif que l'activité de l'entreprise est dommageable à l'environnement ou à la société. L'article 1835 doit aussi introduire un nouveau concept : celui de « raison d'être », dont la définition serait laissée à la discrétion des entreprises qui le souhaitent.

Davantage d'administrateurs salariés

Le texte impose à toutes les entreprises qui ont un [conseil d'administration](#) (y compris les mutuelles qui en étaient jusque-là exemptées) d'avoir [deux administrateurs salariés](#) dès lors que leur conseil d'administration dépasse les 8 membres. Le gouvernement, à ce stade, n'a pas été plus loin (en prévoyant par exemple 3 administrateurs salariés à partir de 12 membres, comme le préconisait le rapport de Senard-Notat), mais les curseurs devraient évoluer sur ce point au Parlement.

Investissements étrangers davantage contrôlés

[Le projet de loi renforce les prérogatives données à Bercy](#) pour bloquer ou mieux contrôler certains investissements étrangers. Outre l'énergie, l'eau, les transports, les communications électroniques et la santé publique, en plus des secteurs liés à la défense nationale, le champ d'application va désormais s'étendre à l'intelligence artificielle, aux datas, aux nanotechnologies, au spatial et aux infrastructures financières. Surtout, le texte de la loi Pacte devrait permettre un meilleur suivi des engagements pris par les investisseurs eux-mêmes, notamment sur le nombre d'emplois que l'investisseur s'engage à créer dans l'Hexagone. L'exemple tout récent de General Electric chez Alstom, qui a convenu que le nombre d'emplois créés serait bien inférieur à ce qui avait été promis par le géant américain, montre combien le suivi mais aussi les sanctions, doivent être revus. Le projet de loi doit introduire des amendes forfaitaires qui permettraient de mieux moduler la sanction (au lieu de l'annulation pure et simple de l'opération, qui n'est jamais appliquée). Autre levier d'action évoqué : la suspension des droits de vote des investisseurs étrangers sur les actifs concernés, jusqu'à la mise en conformité avec les engagements pris lors de la cession.

Certification des comptes allégée

La loi Pacte va [relever les seuils déclenchant l'obligation de nommer un commissaire aux comptes](#) pour faire certifier son bilan au niveau de ce qui se pratique en Europe. C'est-à-dire 8 millions d'euros, au lieu de 3,1 millions d'euros, comme actuellement en France. Selon les représentants de la profession, cela fera perdre un quart des mandats, soit 620 millions d'euros de [chiffre d'affaires](#), aux [commissaires aux comptes](#). Une réforme auquel le gouvernement tient toutefois particulièrement pour alléger les contraintes réglementaires qui pèsent sur les PME. L'inspection générale des Finances publiques a pour sa part jugé que les certifications, à ce niveau de chiffres d'affaires, n'étaient pas ni justifiées, ni opportunes.

Nouveau cadre pour les crypto-monnaies

De nombreux pays ont déclaré la guerre aux ICOs (Initial Coin Offering). Pas la France. Paris veut créer un cadre incitatif et souple pour ces nouveaux modes de financement, qui, via l'émission de jetons en cryptomonnaie, font appel au public à travers la blockchain. Bercy met en place un régime de visa optionnel. Ce dernier sera offert par l'Autorité des marchés Financiers ([AMF](#)), aux émetteurs d'ICO qui le souhaitent et s'ils apportent les gages de sécurité nécessaires. Les ICOs sans visa ne seront pas interdites.

Rebond facilité pour les entreprises en difficulté

[Deux procédures judiciaires sont assouplies](#) dans le projet de loi. Le rétablissement professionnel d'abord, qui permet d'apurer facilement le passif du débiteur, sera la procédure proposée par défaut pour les entrepreneurs sans salarié et dont l'actif ne dépasse pas 5.000 euros. Pour éviter les abus, elle sera toutefois limitée à un [recours](#) tous les cinq ans. Par ailleurs, la liquidation judiciaire simplifiée sera par principe obligatoire pour les entreprises de moins de 5 salariés et réalisant moins de 750.000 euros de chiffres d'affaires (contre 300.000 aujourd'hui). La vérification des créances est nettement assouplie par rapport à une liquidation classique.

Marie Bellan

5 Le palmarès des régions où vous rêvez de travailler



Quelle que soit leur région d'origine, les salariés français plébiscitent l'Auvergne-Rhône-Alpes (ici Lyon).

Selon le site Régionsjob, près d'un salarié français sur deux aimerait bouger géographiquement. En tête, les habitants de l'Île-de-France.

« Le chiffre nous a paru considérable ! » Directeur délégué de Régionsjob, David Beaurepaire a été le premier surpris par les résultats de l'étude réalisée par le deuxième groupe français de recrutements sur Internet. « Nous avons analysé, explique-t-il, les envies de mobilité de 5,2 millions d'utilisateurs de notre site au premier trimestre 2018 et bien 45 % d'entre eux, soit 2,4 millions, ont regardé des postes localisés dans une autre région que la leur. Il y a en France une envie énorme de bouger. »

6 Franciliens sur 10

Premiers candidats à la mobilité, les habitants d'Île-de-France sont six sur dix (59 %) à vouloir **fuir le rythme métro-boulot-dodo**. « Ils sont nombreux à vouloir travailler dans la métropole lyonnaise, le deuxième pôle économique français », précise David Beaurepaire. En deuxième choix, ils privilégient les régions voisines du Grand-Est et des Hauts-de-France, ou les métropoles où il fait bon vivre comme Nantes (Loire-Atlantique), Rennes (Ille-et-Vilaine) ou Bordeaux (Gironde). »

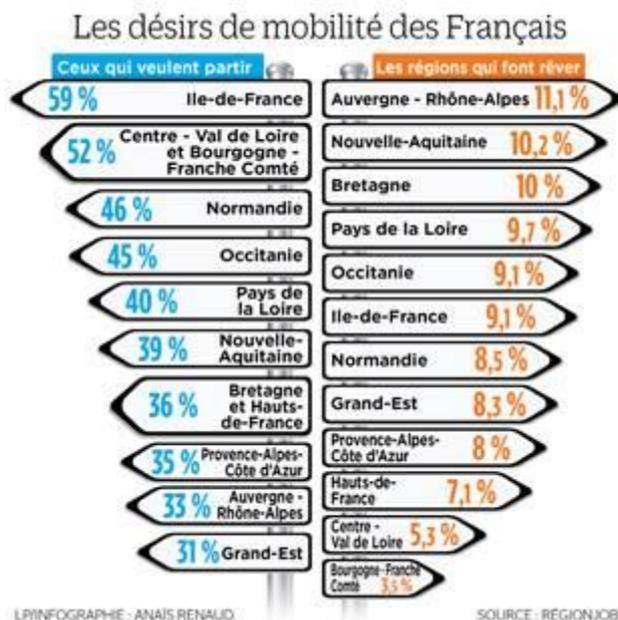


Surprise de cette étude : l'Île-de-France, pourtant premier bassin d'emplois de France, a désormais autant de mal à retenir ses talents qu'à en attirer de nouveaux. Elle n'arrive qu'au sixième rang des régions les plus attractives. Le Rastignac de Balzac quittant sa province pour conquérir la capitale serait-il en voie de disparition ?

« Les jeunes diplômés s'intéressent à l'Île-de-France, nuance David Beaurepaire, mais ce n'est pas forcément le cas des salariés déjà en poste, qui prennent en compte la qualité de vie, les temps de transport et le coût de l'immobilier. » Seuls les habitants des Hauts-de-France, d'Auvergne-Rhône-Alpes et d'Occitanie continuent de « monter à Paris ».

Les cadres ne sont plus les seuls concernés

Globalement, quelle que soit leur région d'origine, les salariés français plébiscitent l'Auvergne-Rhône-Alpes, la Nouvelle-Aquitaine, la Bretagne et les Pays de la Loire. A l'autre extrémité du classement, on trouve les Hauts-de-France, le Centre-Val de Loire et la Bourgogne-Franche-Comté où les taux de chômage sont élevés.



Mais, au final, combien de ces salariés qui consultent les offres d'emploi situées loin de chez eux concrétisent leur envie bouger ? « Avant, la mobilité professionnelle était avant tout le fait des cadres, répond David Beaurepaire. Aujourd'hui, avec la pénurie de main-d'œuvre, qui touche de nombreux secteurs, les profils se diversifient. » Mais, du rêve à la réalité, il y a souvent un gouffre. Selon le Centre d'études de l'emploi, sur 100 salariés **qui songent à déménager** dans une autre région, moins de 5 % font réellement leurs valises.

Marc Lomazzi

ENTREPRISES

LE PARISIEN – 17/06/2018

6 Elisabeth Borne : «La CGT fait une grève politique à la SNCF»



Élisabeth Borne, ministre chargée des Transports, a bon espoir que les syndicats Unsa et CFDT sortent prochainement du conflit.

Dans un entretien exclusif à notre journal, la ministre des Transports, Elisabeth Borne, considère que la réforme ferroviaire, votée au Parlement, est terminée et que les syndicats de cheminots doivent reprendre le travail.

Le gouvernement siffle la fin de la partie. Alors que la CGT, premier syndicat de la SNCF, a annoncé qu'elle prolongerait le mouvement cet été, Elisabeth Borne dénonce une « grève politique » qui ne sert pas l'intérêt des cheminots. Elle appelle le syndicat majoritaire à sortir de sa posture. Surtout, même si [une nouvelle séquence de deux jours de grève](#) commence ce dimanche, avec un trafic encore perturbé, elle a bon espoir que les deux autres syndicats, Unsa et CFDT, sortent prochainement du conflit. La ministre évoque aussi Air France et les routiers.

Pour vous, la réforme ferroviaire est terminée ?

ELISABETH BORNE. Oui. Nous avons désormais [une loi qui est votée, qui a été adoptée définitivement](#), par les trois quarts des parlementaires. La réforme est terminée. Maintenant, une nouvelle page s'ouvre avec la négociation collective au niveau de la branche ferroviaire entre les syndicats et l'UTP (*NDLR : Union des transports publics et ferroviaires, représentant le patronat*). Le gouvernement a fini sa part de la réforme.

Pourtant, la grève continue avec deux nouvelles journées de mobilisation ce dimanche et demain, lundi, premier jour du bac...

La CFDT et l'Unsa, même si elles ne partagent pas les principes de la réforme, ont noté que des garanties avaient été données aux cheminots dans la loi sur la base de leurs propositions. Par ailleurs, l'UTP s'est engagée à faire une convention collective de haut niveau, tout le contraire d'un dumping social. La CFDT et l'Unsa ont obtenu du patronat des garanties en matière de protection sociale, de facilités de circulation ou encore de la prise en compte de l'ancienneté dans le calcul des rémunérations. Cela sera confirmé par écrit. J'ai bon espoir qu'on aboutisse à un accord avec ces deux syndicats d'ici à fin 2019.

Mais la CGT-Cheminots et SUD Rail ont d'ores et déjà annoncé qu'ils continueront la grève en juillet...

Il faut revenir à la raison. Une loi qui a été votée a vocation à s'appliquer et elle s'appliquera. En vérité, le sens du combat de la CGT-Cheminots, son leader l'a dit très clairement, ce n'est pas la défense du service public, ce n'est pas la défense des cheminots, c'est une contestation du gouvernement. Leur grève est une grève politique.

Mais le gouvernement peut-il ignorer la CGT-cheminots, première organisation syndicale de la SNCF, qui rappelle d'ailleurs le résultat de sa Vote action, avec 95 % des cheminots opposés à la réforme ?

Que les cheminots se posent des questions, qu'ils puissent avoir des inquiétudes, je n'ai pas eu besoin de la Vote action pour m'en apercevoir. Maintenant, ils doivent savoir que des garanties de très haut niveau ont été apportées dans la loi dans le cadre de l'ouverture à la concurrence. Il faut que les deux syndicats, SUD et CGT, sortent de cette posture. Après avoir voulu continuer la grève pendant la semaine du bac, est-ce que l'objectif c'est maintenant de perturber les vacances des Français ? On a eu un mouvement pénible pour les voyageurs, pénalisant pour certains secteurs économiques comme la métallurgie, la chimie, le bâtiment, les céréaliers. Il y a des salariés dans ces secteurs qui voient leur activité réduite.

La CGT n'a pas été la hauteur de la réforme de la SNCF ?

Je ne veux pas porter de jugement de valeur. Mais je constate qu'elle n'a pas participé à la construction de cette réforme. De toutes les garanties obtenues par les cheminots, aucune n'est issue d'une proposition de la CGT.

Avec cette grève, vous ne craignez pas un syndrome Air France à la SNCF, avec des salariés qui ne font plus confiance à en leur direction ?

La direction a tout son rôle à jouer dans cette réforme. Il faut que la SNCF finalise son plan d'entreprise, qu'elle le partage avec les salariés et que la compagnie revienne aux fondamentaux : la régularité, la ponctualité, l'information voyageurs, la sécurité.

Certains syndicats demandent que la direction de la SNCF ne compte pas les jours de repos en jour de grève en signe d'apaisement. Vous êtes d'accord ?

La direction de la SNCF est responsable de ce qui se passe dans l'entreprise, on a beaucoup souffert par le passé d'une confusion entre l'Etat et la SNCF. Chacun doit être dans son rôle.

Vous avez des regrets sur la manière dont ce dossier a été géré ?

Non. Je pense que la méthode a pu surprendre les organisations syndicales. Mais au final nous avons été fidèles à ce que nous avons annoncé, à la fois sur les principes et la méthode. On nous avait dit que cette réforme était impossible, on l'a menée à son terme. On nous accusait de passer en force, et il y a eu des dizaines de réunions de concertation avec les syndicats. Le Parlement a joué pleinement son rôle. Je note que 85 % des cheminots ne sont plus en grève. Il est temps que cette grève se termine.

Pendant cette réforme, la question de votre départ du gouvernement a-t-elle été posée ?

Non. La question ne s'est jamais posée.

Que pensez-vous du préavis de grève chez Air France ?

J'appelle les syndicats d'[Air France](#) à la responsabilité. Parce que c'est une grève pour rien. C'est même une grève contre l'avenir de leur entreprise. Nous avons à la tête d'Air France une direction de transition, il n'est évidemment pas question d'ouvrir des négociations salariales dans cette situation.

L'Etat a pesé au conseil d'administration dans ce sens ?

Nous ne sommes pas les seuls à décider. Mais il n'est pas question de faire des négociations salariales qui viendraient amputer les marges de décisions du futur PDG d'Air France- KLM.

Quel profil doit-il avoir ? Il peut être étranger ?

Il ne faut pas s'interdire d'aller chercher des talents hors de l'Hexagone. Mais il faut aussi un patron qui comprenne la culture des salariés d'Air France afin de nouer un dialogue social de qualité.

Il y a un autre secteur en ébullition, ce sont les routiers. Dans le cadre de loi d'orientation sur les mobilités (LOM), ils craignent l'arrivée de la vignette...

Je les rassure, rien ne sera décidé sans concertation avec eux. Nous veillerons à ne pas pénaliser nos transporteurs dont nous avons bien conscience qu'ils n'ont pas de marges. S'il devait y avoir des contributions supplémentaires, on veillerait à ce qu'elles puissent être prises en compte par les chargeurs (*NDLR : les donneurs d'ordre*). Et, je le répète, il ne s'agit pas de refaire l'écotaxe.

Propos recueillis par Vincent Vériér

LE PARISIEN – 18/06/2018

7 La France championne des grèves du contrôle aérien



Un rapport de la commission des finances du Sénat, rendu public lundi 18 juin, dresse un constat sévère sur le contrôle aérien tricolore. Grèves à répétition, obsolescences des systèmes, il y a urgence à agir, dans un contexte de très forte augmentation du trafic.

Vous l'apercevez au loin, du hublot de votre avion, quelques minutes avant le décollage : la tour de contrôle. Là-bas, tout en haut, c'est un contrôleur aérien qui donnera à votre pilote le « go » du départ. Le contrôleur aérien est le chef d'orchestre du ballet des aéronefs sur l'aéroport, le métronome du trafic.

Sauf qu'il est aussi, trop souvent, le grain de sable dans la belle mécanique... C'est en tout cas la conclusion du rapport de [Vincent Capo-Canellas](#), sénateur (UDI), membre de la commission des Finances. Voici les points saillants de son travail de six mois, ponctués par de nombreuses visites de terrain.

La France recordman des grèves

Voici une distinction dont l'Hexagone se serait bien passé. Pour la période 2004-2016, le pays a enregistré 254 jours de grève de ses contrôleurs aériens. La Grèce, 2e sur le podium, affiche seulement 46 jours. Pourquoi tant de grèves ? Les contrôleurs français ont la spécificité de se mobiliser à la fois sur des « mouvements corporatistes et des grèves de la fonction publique », relève l'auteur du rapport. « Les comparaisons européennes sont compliquées, tempère de son côté l'USAC-CGT, premier syndicat de l'aviation civile. La Suisse affiche moins de jours de grève, mais il y a aussi beaucoup moins de contrôleurs et beaucoup moins de trafic là-bas ».

Un impact important sur le trafic européen

« Chaque jour de grève en France a des conséquences sur le trafic européen beaucoup plus importantes que dans les autres pays d'Europe », relève Vincent Capo-Canellas. Les contrôleurs aériens français gèrent, en effet, l'un des ciels les plus vastes et les plus fréquentés d'Europe. Les grèves se traduisent par des annulations de vols : les 254 jours de grève tricolores ont provoqué en moyenne 652 annulations par jour. Outre les mouvements sociaux, la France est aussi [championne des retards](#), liés à la vétusté du système. « Notre pays est responsable de 33 % des retards dus au contrôle aérien en Europe », déplore Vincent Capo-Canellas. Cela représente 300 millions d'euros de perte annuelle pour les compagnies aériennes. »

Et la pression va s'accroître

Les 4 000 contrôleurs aériens français sont sous forte pression, car ils doivent faire face tous les ans à une forte augmentation du trafic. Ils ont contrôlé plus de 3,1 millions de vols en 2017, soit 4 % de hausse par rapport à 2016 et de 8,6 % par rapport à 2015.

Manque de performance du matériel dans les tours de contrôle

« En France, les matériels de contrôle sont vétustes », insiste Vincent Capo-Canellas. Et leur coût d'entretien est très élevé : « 136 millions d'euros par an » très précisément. « Nous sommes très en retard par rapport à nos voisins », poursuit-il. Un retard d'autant plus « alarmant », que plus de « 2 milliards d'euros ont été dépensés pour moderniser le contrôle depuis 2011 ».

Mais pas de risques pour la sécurité des vols

C'est l'une des rares bonnes nouvelles du rapport sénatorial. Le système actuel est « vétuste, obsolète », mais il est « résilient ». La [direction générale de l'aviation civile \(DGAC\)](#) donne « une priorité totale à la sécurité ». Bref, le seul risque est celui des retards et du coût pour l'Etat.

L'ENAC, une formation d'excellence

L'école nationale d'aviation civile est reconnue dans le monde entier. Elle forme aussi des contrôleurs étrangers qui partent ensuite opérer dans des tours de contrôle « top modernes », s'enorgueillit Vincent Capo-Canellas. Pas de chance pour ceux qui restent en France en revanche, après leurs études, « ils désapprennent et reviennent 25 ans en arrière dans les tours françaises ».

Contrôle aérien : 2 milliards d'euros pour moderniser le système... sans résultat //

<http://www.leparisien.fr/economie/controle-aerien-2-milliards-d-euros-pour-moderniser-le-systeme-sans-resultat-17-06-2018-7777965.php>

Aurélie Lebel et Matthieu Pelloli

RTL – 18/06/2018

8 Limitation à 80 km/h : des associations déposent un recours en annulation du décret



Le décret qui impose les 80 km/h sur les routes secondaires a été publié hier au Journal officiel. Deux associations, la Ligue de défense des conducteurs et l'Automobile club des avocats, comptent déposer un recours en annulation du décret devant le Conseil d'État.

Le décret instaurant les 80 km/h sur les routes secondaires a été publié dimanche 17 juin au Journal officiel. Deux associations, la Ligue de défense des conducteurs et l'Automobile club des avocats, comptent déposer un recours en annulation devant le Conseil d'Etat.

Pour Me Anthony Quevarec, c'est le principe d'égalité qui est atteint car la loi touche surtout les zones rurales, "celles qui, déjà enclavées, subissent de fortes contraintes liées à l'éloignement de tous les services au quotidien" explique-t-il au [Figaro](#).

Le test des 80 km/h lancé sous le gouvernement de Manuel Valls a été mené durant deux ans sur trois tronçons de France. Une expérimentation remise en cause par Me Rémy Josseume président de l'Automobile club des avocats, car "trop courte" et "trop petite". Les résultats ne sont donc pas jugés

fiables par l'avocat. "Et comme il n'y a pas eu de test du 80 km/h, sa généralisation annoncée devient en même temps une expérimentation de deux ans. C'est dire si on n'est certain de rien" souligne-t-il.

Une efficacité contestée

D'après les deux associations, le lien établi entre la vitesse et la mortalité est critiquable. "Le modèle dit de "Nilsson et Elvik", selon lequel 1 % de vitesse en moins équivaut à 4 % de morts en moins. "On veut faire croire qu'il s'agit d'une loi mathématique infaillible, mais c'est faux", insiste Me Josseaume".

En plus de ce recours d'annulation, un texte du député du Cantal, Vincent Descoeur (LR), sera débattu jeudi à l'Assemblée. "Il s'agit de modifier le Code des collectivités locales pour que le préfet et le département puissent avoir la main sur ce 80 km/h et, quand c'est nécessaire, revenir à 90 km/h" indique-t-il à nos confrères.

POUR EN SAVOIR PLUS : <http://www.rtl.fr/actu/politique/limitation-a-80-km-h-des-associations-deposent-un-recours-en-annulation-du-decret-7793793451>

Marie Sasin

LE FIGARO – 18/06/2018

9 Carrefour : l'ex-PDG renonce à sa prime de non-concurrence



Vivement critiqué par Bercy, Georges Plassat a décidé de ne pas percevoir 4 millions d'euros. Son renoncement a soulagé le patronat. Deux de ses instances, l'Afep et le Medef, ont décidé de faire évoluer leur code de gouvernance.

Samedi de promotions chez Carrefour. Georges Plassat, PDG du distributeur jusqu'en juillet 2017, a consenti une ristourne de 4 millions d'euros à son ex-employeur et offert une tribune populaire au ministre de l'Économie. «En raison de l'incompréhension qui entoure les conditions financières de son départ, Georges Plassat a décidé de renoncer à l'application de sa clause de non-concurrence», assurait un communiqué de Carrefour samedi en fin de matinée. Moins de 24 heures auparavant, [l'assemblée générale \(AG\) du groupe avait validé le package de l'ex-PDG](#), qui a fait valoir ses droits à la retraite: 12,7 millions d'euros, dont 3,975 millions contre un engagement de non-concurrence. Après un débat houleux, les actionnaires avaient voté à 68,32 % pour ; 31,64 % s'y opposant.

La vox populi l'a emporté sur la démocratie actionnariale. Sur la forme, on est loin de l'AG de Renault, qui avait retoqué la rémunération du PDG Carlos Ghosn en mai 2016. Le conseil d'administration du constructeur s'était immédiatement réuni afin de «délibérer définitivement sur cette question» et avait «approuvé le maintien de la rémunération», au grand dam des défenseurs du code Afep-Medef, qui stipule que la rémunération des PDG est soumise au vote des actionnaires.

L'Afep et le Medef revoient leur code de gouvernance

Mais sur le fond, la rémunération de Georges Plassat posait plus de problèmes. Sa clause de non-concurrence avait pourtant été validée par le conseil d'administration à son embauche et confirmée à son départ. Vendredi, le Haut comité de gouvernement d'entreprise (HCGE), qui veille à l'application du code Afep-Medef, assurait avoir écrit à Alexandre Bompard, l'actuel PDG de Carrefour, pour lui indiquer que les «indemnités de départ de Georges Plassat constituent des déviations sérieuses par rapport aux recommandations du code Afep-Medef». Ce dernier recommande qu'un groupe n'octroie pas d'indemnités de départ à un dirigeant qui part à la retraite, mais il n'interdit pas les clauses de non-concurrence. Il estime «pas acceptable que des dirigeants dont l'entreprise est en situation d'échec la quittent avec des indemnités». S'il n'a pas préparé le groupe à l'essor du e-commerce alimentaire et n'a pas fait remonter le cours de Bourse, le bilan de Georges Plassat peut-il être pour autant qualifié d'échec? Si c'était le cas, il n'aurait pas touché la part variable de son salaire, et son plan d'intéressement à long terme n'aurait pas été si généreux.

Certes, mais en quelques mois son successeur a pris des décisions qui modifient l'appréciation du bilan de Georges Plassat. Le package, qui n'avait pas posé de problème au HCGE l'an passé, devenait difficile à justifier, alors que Carrefour a lancé un plan de départs volontaires. Bruno Le Maire s'en est servi pour frapper fort. Après avoir appelé Alexandre Bompard, mais aussi Laurent Burelle et Pierre Gattaz, présidents de l'Afep et du Medef, il a exprimé son courroux: «Il est normal que la performance soit rémunérée, mais on ne peut pas récompenser l'échec, a lâché le ministre de l'Économie. Les anciens dirigeants de Carrefour ont laissé une situation très dégradée. La nouvelle direction a pris des mesures de restructuration qui vont se traduire par des pertes d'emplois et des fermetures de magasins. Comment justifier qu'un tel constat d'échec se traduise par une telle prime de départ. C'est choquant.» Sans mettre en cause le conseil d'administration, le ministre a aussi critiqué «les actionnaires qui ont approuvé cette rémunération. Ils n'ont pas été à la hauteur».

Le renoncement de Georges Plassat a soulagé le patronat. «Le HCGE a démontré l'efficacité et l'indépendance de la régulation du code de gouvernement d'entreprise, assure un communiqué. L'Afep et le Medef publieront une version renforcée du code dans les prochains jours. Celle-ci intégrera des recommandations de nature à éviter les écarts constatés récemment.» Reste à savoir si le code interdira la clause de non-concurrence lors d'un départ en retraite et s'il précisera sa vision de la «situation d'échec». Les PDG ayant tendance à ternir le bilan de leur prédécesseur, ils pourraient rendre difficile l'approbation de leurs indemnités de départ...

Ivan Letessier

LA TRIBUNE – 17/06/2018

10 Emploi : Pénicaud prête à imposer des pénalités à General Electric



Le groupe américain s'était engagé sur un volet emploi en investissant en France. 323 ont été créés à ce jour, loin des objectifs fixés. GE encourt une amende de 50.000 euros par emploi non créé. Il invoque la mauvaise conjoncture dans son secteur pour se justifier.

Le géant américain General Electric devra payer les pénalités qu'entraîne sa décision de ne pas tenir son engagement en terme de création d'emplois en France, a affirmé la ministre du Travail, Muriel Pénicaud, dimanche sur RMC et BFM TV. "General Electric avait pris quatre engagements, sur le

territoire, le développement économique, sur des activités. Ils ont tenu les trois autres, ils ne tiennent pas celui de l'emploi. Le contrat avait prévu qu'il y ait une pénalité de 50.000 euros par emploi qui ne serait pas créé, donc ils devront les payer", a déclaré la ministre. "En l'occurrence, ils ont perdu des marchés", a-t-elle ajouté, reconnaissant que "les marchés ne sont pas tous prévisibles".

"Ca aurait de l'allure qu'ils disent: ça, on ne peut pas faire, mais voilà ce qu'on va faire pour aider l'emploi dans notre environnement, on va aider les jeunes, on va aider les PME autour de nous...", a-t-elle suggéré.

Une amende potentielle de 34 millions d'euros

Les pénalités représentent une amende potentielle de près de 34 millions d'euros si la situation n'évolue pas d'ici à la fin 2018. Le PDG de GE, John Flannery, s'était rendu mardi au ministère de l'Economie et des Finances pour annoncer que l'engagement était "hors d'atteinte" en matière de créations d'emplois. Il a assuré être "confronté à un environnement difficile du fait de l'évolution défavorable de ses marchés historiques dans le secteur de l'énergie", avait expliqué le ministère des Finances dans un communiqué.

Le ministre des Finances, Bruno Le Maire, a "regretté" l'annonce de GE, qui selon Bercy n'avait créé que 323 emplois en France à la fin avril, et a demandé au groupe américain de prendre "désormais toutes les dispositions nécessaires" pour se "conformer au mieux" à ses engagements. Le ministre a également rappelé que "le gouvernement (...) se doit de veiller à leur concrétisation".

Plusieurs responsables socialistes ont immédiatement réclamé des "sanctions", de la part du gouvernement. Vendredi, le député LREM Gilles Le Gendre a estimé que l'ancien ministre socialiste de l'Economie, Arnaud Montebourg, allait "un peu vite en besogne" en demandant l'application des amendes prévues pour le non-respect par General Electric de ses engagements sur l'emploi, et qu'il fallait d'abord voir "comment ils pourront l'être".

::: SOCIAL

LE MONDE – 18/06/2018

11 Loi Pénicaud 2 : les députés LRM prennent quelques libertés



Un amendement visant à garantir la mise en place du bonus-malus contre les contrats courts a été adopté.

L'examen, à l'Assemblée nationale, du projet de loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » n'a pas toujours été une partie de plaisir pour Muriel Pénicaud. Au cours des débats, qui se sont achevés samedi 16 juin peu avant l'aube, la ministre du travail a pu constater combien les députés LRM veulent s'affranchir de leur image de bons petits soldats, obéissant docilement aux consignes de l'exécutif. On est loin de la loi habilitant le gouvernement à réformer le code du travail par ordonnances et que le groupe majoritaire au Palais-Bourbon avait approuvé comme un seul homme, sans beaucoup s'exprimer dans l'Hémicycle, au cours de l'été 2017.

Un épisode le montre. Il porte sur le volet relatif à la réforme de l'assurance-chômage inscrit dans le texte « avenir professionnel ». Deux changements importants sont envisagés. Primo : l'exécutif se réserve la possibilité de prendre un décret pour majorer les cotisations des employeurs recourant abusivement aux contrats courts et de les minorer pour les entreprises où la rotation du personnel est faible. Un système de bonus-malus, promis par Emmanuel Macron durant la campagne présidentielle, qui ne sera instauré que si les branches professionnelles s'avèrent incapables, après négociations, de trouver elles-mêmes des solutions pour combattre la précarité.

Deuxième innovation de taille : le projet de loi offre la faculté à l'exécutif de modifier (par décret, là encore) une des règles concernant l'indemnisation des demandeurs d'emploi – celle qui permet de toucher en même temps un salaire et une allocation-chômage. Un dispositif souvent critiqué, en raison de son coût, mais aussi parce qu'il encouragerait des personnes à alterner les petits boulots et les périodes d'inactivité (ce que les économistes appellent la « permittance »), au lieu de saisir les occasions d'embauche durable.

« Lutter plus efficacement contre la permittance »

Toutefois, le groupe majoritaire à l'Assemblée a estimé qu'il fallait resserrer les liens entre ces deux mesures, dont l'objectif est le même – réduire la précarité. C'est pourquoi Monique Iborra (LRM, Haute-Garonne) a présenté un amendement, dans la nuit de vendredi 15 juin à samedi, qui prévoit que, si un décret « *devait être pris* », il concernerait à la fois le bonus-malus et les règles de cumul salaire-allocation chômage.

L'application « *conjointe* » de ces deux dispositions « *serait en effet de nature à lutter plus efficacement contre la permittance* », a justifié M^{me} Iborra au cours des débats. « *Votre amendement n'est pas nécessaire (...). Je vous demande donc de le retirer* », a déclaré M^{me} Pénicaud, en expliquant, en substance, qu'elle était résolue à favoriser « *l'emploi durable* ». « *Nous vous faisons confiance*, lui a répondu M^{me} Iborra. *Toutefois, l'amendement est présenté au nom du groupe. Nous l'avons élaboré collectivement. Nous devons donc le maintenir.* » Et c'est ainsi qu'il a été adopté.

« Il faut responsabiliser tous les acteurs, les entreprises aussi »

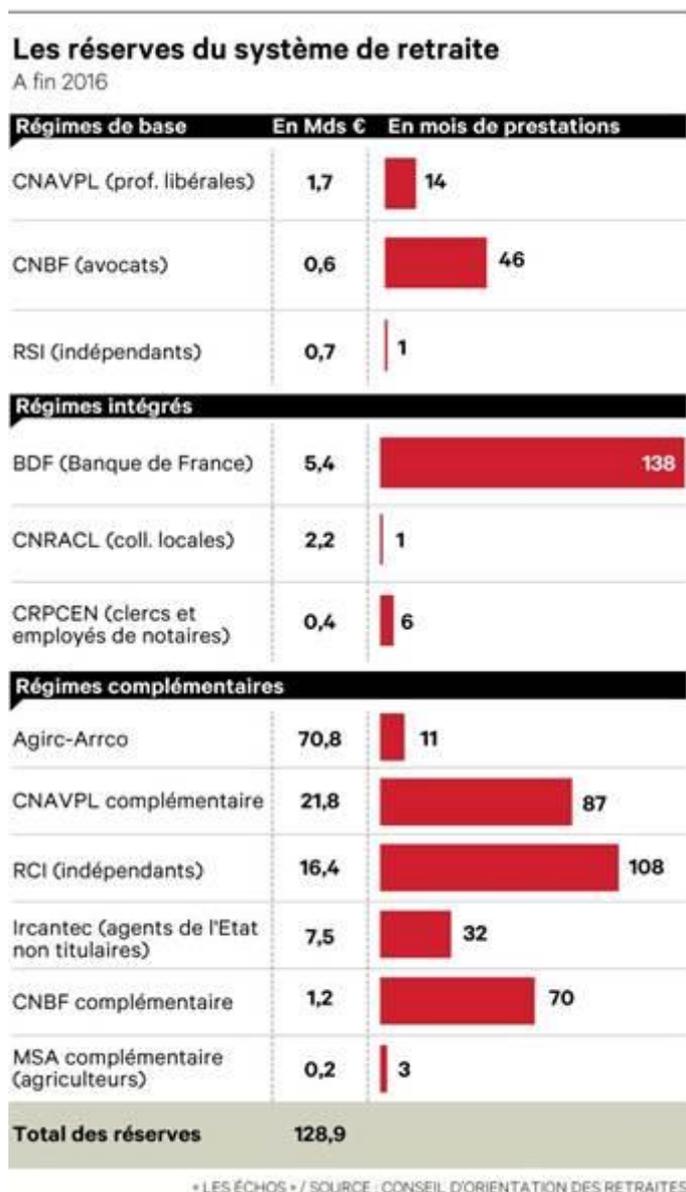
« *Nous étions dans un moment politique visant à faire valoir ce que nous défendions sur un sujet important*, explique au Monde Aurélien Taché, corapporteur du projet de loi et député (LRM) du Val-d'Oise. *La question est : avons-nous des visées purement budgétaires [en restreignant les possibilités de cumul salaire-allocation] ou souhaitons-nous vraiment faire reculer la précarité ? Auquel cas, on ne peut pas toucher au cumul sans légiférer sur le bonus-malus.* »

L'amendement porté par M^{me} Iborra répond à une deuxième préoccupation : s'assurer que la modulation des cotisations patronales sera bel et bien mise en œuvre si, d'aventure, les règles relatives au cumul sont changées : « *Nous sommes sûrs que Muriel Pénicaud est attachée au bonus-malus, mais qui sait ce qui peut se passer dans un an ? Il faut responsabiliser tous les acteurs, les entreprises aussi.* » Autrement dit, tel qu'il était rédigé initialement, le projet de loi « avenir professionnel » permettait, aux yeux des élus LRM, de durcir les conditions d'indemnisation des demandeurs d'emploi, sans garantir la concrétisation d'un engagement de M. Macron (le bonus-malus). Un hiatus qu'il convenait de corriger.

Le texte doit être voté, mardi 19 juin, par les députés. Il sera ensuite examiné en première lecture au Sénat, à partir du 9 juillet, en principe – l'adoption définitive par le Parlement étant programmée pour début août, au plus tard.

Par Sarah Belouezzane et Bertrand Bissuel

12 Retraite : le magot de 165 milliards d'euros qui aiguise les appétits



+ VIDEO. Plusieurs régimes de retraite ont constitué des provisions pour les temps difficiles. Le débat commence déjà à monter pour savoir s'il faut confier ces réserves au futur régime universel, et selon quelles modalités.

Demain, grâce au [régime universel de retraite que le gouvernement entend créer](#), le système sera censé être plus juste car chaque euro cotisé vaudra les mêmes droits pour tous les assurés. Mais faudra-t-il pour cela confisquer et redistribuer les dizaines de milliards d'euros de réserves que certains des 42 régimes de retraite par répartition ont amassés en prévision des jours difficiles, avec les cotisations de leurs affiliés ?

C'est la logique d'un régime universel. Cependant, cette perspective fait blêmir les gestionnaires de caisse les plus prévoyants. Ils craignent d'être spoliés par les « cigales » du système : le régime de base des salariés du privé (Cnav), la fonction publique d'Etat, la SNCF ou la RATP, qui ne disposent d'aucune réserve. « *Les efforts consentis par les entreprises et les salariés du privé au sein de l'Agirc-Arrco ne doivent pas bénéficier au laxisme d'autres régimes* », a ainsi déclaré le négociateur du Medef [Claude Tendil](#). Le régime complémentaire des salariés du privé, géré paritaire, a multiplié les réformes douloureuses et accumulé 71 milliards d'euros de réserves, presque un an de pensions versées à ses adhérents, parce qu'il ne peut pas compter sur l'Etat pour le renflouer en cas de pépin.

Mais il n'est pas le seul. Les indépendants au RCI ont stocké l'équivalent de neuf ans de pensions (16 milliards) et les libéraux à la CNAVPL complémentaire, plus de sept ans (22 milliards). Fin 2016, les réserves accumulées par les régimes par répartition se montent en tout à 129 milliards d'euros. De plus, [le fonds de réserve des retraites](#), que tout le monde a oublié, est encore assis sur 36 milliards. Soit 165 milliards au total.

Le débat sur le sort des réserves s'ouvrira au second semestre avec les partenaires sociaux, dans l'enceinte du Haut-Commissariat à la réforme des retraites. Vu les montants en jeu, il risque de virer à la foire d'empoigne. D'autant plus que l'effort contributif des assurés devrait demeurer variable selon la profession : [relever d'un coup les cotisations des indépendants](#) au niveau de celles des salariés du privé semble malaisé.

Le futur régime devra à la fois reprendre l'actif et le passif : « *Ca va être compliqué de participer au régime si tout le monde ne met pas au pot commun*, explique Frédéric Sève, négociateur CFDT. *Mais si on transvase les réserves, on doit aussi transvaser les engagements.* » A priori, les cotisations au régime universel seront prélevées jusqu'à 10.000 à 13.000 euros de revenu mensuel, alors que l'Agirc a ouvert des droits jusqu'à 26.500 euros de salaire. Pas question que ces suppléments de pension pour les cadres soient écrêtés, explique le syndicaliste.

Une gouvernance « non-technocratique »

Enfin, il y a la question du pilotage. « *Notre souci, c'est plutôt de savoir qui gère les réserves, et d'assurer une gestion socialement responsable* », souligne Frédéric Sève. La CFDT souhaite que ce trésor de guerre ne tombe pas dans les mains de Bercy : qu'il soit géré « *dans l'intérêt des assurés* », avec une gouvernance « *non-technocratique* ». Cela permettrait aux partenaires sociaux et aux représentants professionnels de revenir dans le jeu.

Un système des retraites plutôt riche

Il est souvent question des déficits et des dettes du système de retraite. Mais le Conseil d'orientation des retraites a calculé que les 165 milliards de réserves des régimes par répartition faisaient plus que couvrir les engagements passés du système : en soustrayant les 52 milliards d'euros de dette « retraite » confiés à la Caisse d'amortissement de la dette sociale (Cades) et en ajoutant les 3 milliards mis de côté pour équilibrer la fonction publique d'Etat, « *la situation patrimoniale nette du système de retraite obligatoire en répartition s'élève à 116,1 milliards d'euros, soit 5,2 % du PIB, à fin 2016* ».

VIDEO. Dans quel état financier est le système de retraite en France ? (Et que propose Macron pour le réformer ?// <https://www.lesechos.fr/economie-france/social/0301828934524-retraite-le-magot-de-165-milliards-deuros-qui-aiguise-les-appetits-2184682.php>

Solveig Godeluck

::: POLITIQUE

LE PARISIEN – 18/06/2018

13 Les Républicains : Wauquiez limoge Calmels après son interview critique



Le président des Républicains, Laurent Wauquiez, a mis fin aux fonctions de Virginie Calmels, la numéro 2 du parti,

après son interview choc dans notre journal.

Après les déclarations fracassantes de Virginie Calmels, dans le Parisien ce week-end, Laurent Wauquiez a frappé vite et fort. La numéro deux des Républicains a été remplacée par Jean Leonetti.

« Je ne ferai aucun commentaire, vraiment aucun », nous confie-t-elle. Dimanche soir, Virginie Calmels n'a pas voulu en dire plus après la nouvelle tombée juste avant 21 heures. Après [ses déclarations fracassantes dans nos colonnes](#) le matin même, Laurent Wauquiez a tout bonnement décidé de mettre fin à ses fonctions de vice-présidente des Républicains. Virée de l'organigramme, ni plus ni moins. La rupture est consommée !

« La dérive continue, le jeu personnel n'était plus acceptable », a seulement fait savoir l'entourage de Wauquiez dans la soirée. « Chacun peut le comprendre, dans une équipe, on ne met pas de but contre son camp. Ce n'est pas une question de ligne, mais de méthode de travail », nous explique de son côté Geoffroy Didier, le secrétaire général délégué de LR.

Il faut dire que Virginie Calmels n'y est pas allée avec le dos de la cuillère dans l'interview qu'elle a accordée à notre journal, attaquant le patron de LR sur le fond comme sur la forme, une semaine après la sortie du [tract polémique « Pour que la France reste la France »](#), auquel elle reprochait son ton « anxigène » et de trop ressembler aux arguments du Rassemblement national (ex-FN) de Marine Le Pen. « Il veut imposer sa seule ligne, mais je ne crois pas que ce soit le bon message », a-t-elle notamment insisté, tout en expliquant que depuis son élection [il y a six mois](#), Laurent Wauquiez « démontre au fur et à mesure des jours qui passent qu'il semble uniquement là pour défendre sa propre ligne [...] Il estime qu'il doit son élection qu'à sa seule présence, je ne partage pas cette vision ».

Une charge forte, qui n'a pas forcément été bien perçue aux plus hauts étages de la rue de Vaugirard (XVe), au siège du parti. D'autant que Calmels s'est aussi permis une autre provocation : mettre Wauquiez face à ses responsabilités en lui conseillant fortement de conduire la tête de liste aux prochaines élections européennes. « Je suis légitimiste. En tant que chef de parti, il devrait conduire la liste », a-t-elle poussé, alors que ce dernier a toujours fait savoir qu'il voulait rester cramponné à son fauteuil de président du conseil régional Auvergne - Rhône-Alpes.

Une explication « très tendue par téléphone »

« Pour Laurent, ça a été la goutte de trop. Cela faisait plusieurs jours qu'elle faisait monter la pression et entretenait le bad buzz contre la direction du parti », explique un cadre. Selon nos informations, Virginie Calmels et Laurent Wauquiez ont eu une explication « très tendue par téléphone ».

« On a aussi eu beaucoup de remontées pendant toute la journée d'élus et de militants qui ont été scandalisés par ses déclarations. Il fallait qu'il prenne une décision car ce qu'elle a fait c'est clairement une marque de déloyauté à l'égard du patron », enchaîne l'entourage du président de LR. Avant de prendre sa décision, ce dernier a par ailleurs appelé chaque membre de la direction pour les informer. « Tous étaient d'accord avec lui », jure un pilier.

La belle histoire entre Wauquiez et sa numéro deux aura fait long feu. A sa place, c'est l'ancien ministre et actuel maire d'Antibes (Alpes-Maritimes), Jean Leonetti, qui a été promu dimanche soir vice-président du parti. Une figure centriste, « humaniste, appréciée et respectée, ancien du parti radical. Ce qui est bien la preuve que toutes les sensibilités sont respectées et peuvent vivre au sein du parti », jure la porte-parole de LR, Lydia Guirous. Leonetti pourrait par ailleurs prendre la tête de liste des Républicains aux prochaines élections européennes.

INTERVIEW de Virginie Calmels : «J'ai cru à la volonté de Laurent Wauquiez de rassembler» :
<http://www.leparisien.fr/politique/virginie-calmels-j-ai-cru-a-la-volonte-de-laurent-wauquiez-de-rassembler-16-06-2018-7776372.php>

Olivier Beaumont

INTERNATIONAL

LE FIGARO – 18/06/2018

14 Crise migratoire : Merkel sommée de trouver une solution d'urgence



Angela Merkel cherche tous les moyens d'éviter une crise avec les conservateurs bavarois de la CSU sur la politique migratoire au sein de la coalition qu'elle dirige.

D'ultimatum en ultimatum, [le temps presse pour Angela Merkel](#). Les conservateurs bavarois de la CSU, emmenés par le ministre de l'Intérieur Horst Seehofer, doivent décider lundi s'ils avanceront contre la volonté d'Angela Merkel en imposant leur «plan» contre l'immigration ou s'ils accordent à la chancelière un répit pour trouver une solution internationale à la nouvelle crise migratoire. «Un défi européen a besoin d'une réponse européenne», a-t-elle répété samedi dans un message vidéo pour mettre en garde ses «alliés» contre toute décision unilatérale. La direction de la CSU doit tenir une conférence de presse lundi. Elle reproche à la chancelière et aux institutions européennes leur incapacité à gérer la crise migratoire depuis trois ans.

Coup de force

Angela Merkel s'agite en coulisses. [Elle pense pouvoir obtenir de la CSU un délai de deux semaines](#). Si elle l'obtient, comme tous l'espèrent à la CDU, elle devra alors trouver un accord dans l'urgence avec ses partenaires européens. Dimanche, son porte-parole Steffen Seibert a partiellement démenti l'information du journal *Bild*, expliquant que la chancelière voulait convoquer [un sommet extraordinaire européen dans la semaine](#) : «Rien est prévu, a-t-il assuré sur Twitter. Un tel sommet serait l'affaire des institutions européennes. Mais bien sûr le gouvernement mène des discussions.»

[Horst Seehofer](#) veut prendre la décision [de reconduire à la frontière allemande des demandeurs d'asile](#) déjà enregistrés ailleurs, ne serait-ce que formellement. Angela Merkel craint qu'une telle attitude torpille toute possibilité d'accord européen sur la gestion de l'asile. En tant que ministre de l'Intérieur, il a théoriquement la possibilité de tenter le coup de force. S'il passe à l'acte, Angela Merkel devra se soumettre ou le démettre. À moins d'une troisième voie? Les Verts se sont déclarés prêts à gouverner pour remplacer la CSU.

«Personne n'a intérêt à faire chuter la chancelière», a tempéré Horst Seehofer dans une interview à *Bild*. Le propos laisse dubitatif. «Je ne peux plus travailler avec cette femme», aurait-il déclaré en petit comité selon un article paru dans *Die Welt*. Dans les allées du Bundestag, personne n'ose plus faire de pari. «Normalement, la CSU et la CDU ne peuvent pas aller l'une contre l'autre», assure un conseiller. «Mais parfois, la folie peut l'emporter.» Menacés de perdre leur majorité absolue en Bavière lors des élections régionales du 15 octobre, les conservateurs de la CSU sont prêts à jouer leur va-tout.

L'Italie va proposer un plan à l'Europe pour contenir les migrants //

<http://premium.lefigaro.fr/international/2018/06/17/01003-20180617ARTFIG00109-rome-sort-un-plan-pour-contenir-les-migrants.php>

Nicolas Barotte

LES ECHOS – 18/06/2018

15 Tarifs douaniers : l'escalade entre la Chine et les Etats-Unis



« Ma formidable relation avec le président Xi de Chine et la relation de notre pays avec la Chine sont importantes pour moi. Cependant, le commerce entre nos nations est très inéquitable, depuis très longtemps », a déclaré Donald Trump.

Les deux pays s'appliqueront mutuellement des surtaxes de 25 % sur plusieurs centaines de produits à compter du 6 juillet prochain.

Les tensions qui planaient depuis des mois sur les négociations commerciales entre les deux plus grandes économies du monde ont subitement culminé vendredi. Dans un contexte commercial déjà fébrile, Washington et Pékin se sont lancés, à tour de rôle, dans une surenchère d'annonces de tarifs douaniers à l'issue incertaine.

Donald Trump, qui menaçait depuis le début d'année de fermer ses frontières aux importations chinoises, est finalement passé à l'acte en confirmant vendredi l'application d'une première vague de surtaxes de 25 % frappant 50 milliards de dollars de marchandises, soit quelque 1.102 produits. Quelques heures plus tard, Pékin a répliqué avec des surtaxes équivalentes sur 659 produits américains.

« *Ma formidable relation avec le président Xi de Chine et la relation de notre pays avec la Chine sont importantes pour moi*, a déclaré Donald Trump vendredi. *Cependant, le commerce entre nos nations est très inéquitable, depuis très longtemps* ». Pékin n'a pas tardé à réagir : « *Les points conclus de part et d'autre lors des précédentes négociations sont désormais caducs* », a résumé le ministère du commerce chinois qui parle désormais ouvertement de « *guerre commerciale* » et appelle les autres pays à « *une action collective* » contre les Etats-Unis.

1.102 biens chinois visés

Les mesures sont parfaitement symétriques : les surtaxes s'appliqueront en deux temps, avec une première étape au 6 juillet prochain. A cette date, l'équivalent de 34 milliards de dollars de marchandises chinoises seront surtaxées aux Etats-Unis, tandis que 545 produits américains, agricoles notamment, seront sanctionnés côté chinois. Une seconde vague, encore à l'étude, pourrait ensuite entrer en vigueur de part et d'autre.

Cela faisait des mois que l'affrontement couvait. **Dès avril**, Trump avait menacé de taxer 50 milliards de dollars d'importations chinoises, brandissant ce scénario comme un outil de négociation. Le bureau du Représentant au commerce a même publié dans la foulée une liste des 1.102 biens chinois visés, ouverte à consultation.

Mais malgré de nombreuses tentatives de négociations, [aucun accord d'ampleur n'a pu être trouvé](#) . Donald Trump, hésitant jusqu'au bout à appliquer ces sanctions du fait du rôle joué par la Chine dans le dossier nord-coréen, a finalement tranché jeudi soir.

Des industries stratégiques en Chine ciblées

Les biens taxés sont loin d'être symboliques. Washington a pris soin de cibler des industries stratégiques pour la Chine comme l'aérospatial, la technologie (semi-conducteurs) et la robotique, le secteur des communications ou encore l'automobile, par ailleurs presque toutes mentionnées dans son plan stratégique « Made in China 2025 ».

La liste n'inclut pas de produits de consommation courante comme les téléphones portables ou les téléviseurs, afin de ne pas pénaliser les consommateurs américains.

Robert Lighthizer le Représentant au commerce a jugé les mesures « *très modérées, très opportunes* », et précisé que le département du Trésor annoncerait dans les deux semaines des restrictions sur les investissements chinois aux Etats-Unis en matière technologique. « *Nous allons revoir la définition de ce qui constitue la sécurité nationale* », a-t-il expliqué sur Fox Business News vendredi.

Trump a prévenu qu'il répondrait

Pékin, de son côté, a frappé au point le plus sensible pour Donald Trump, ciblant les produits agricoles (soja, porc, poulet..) exportés par des états l'ayant soutenu massivement en 2016. L'énergie et l'automobile sont aussi sanctionnées.

Vendredi, Donald Trump a prévenu qu'il répondrait en retour aux mesures chinoises. Il évoque depuis plusieurs semaines [une enveloppe de sanctions portant sur un total de 100 milliards de dollars](#).

Les annonces n'ont pas inquiété outre mesure les élus du Congrès, dont plusieurs figures ont salué l'offensive de la Maison-Blanche, y compris chez les Démocrates. « *La Chine est notre véritable ennemi commercial, qui menace des millions d'emplois américains par le vol de propriété intellectuelle et son traitement inéquitable des entreprises américaines* », a ainsi déclaré le leader de l'opposition au Sénat Chuck Schumer.

Le Républicain du Texas Kevin Brady s'est en revanche demandé si les surtaxes ne risquaient pas de pénaliser les produits fabriqués aux Etats-Unis en les exposant à des « *mesures de rétorsion dévastatrices* ».

Elsa Conesa

LE MONDE – 18/06/2018

16 En Colombie, le retour de la droite dure



[Le président élu Ivan Duque, adversaire déclaré de l'accord de paix avec les FARC, entend « corriger » le texte.](#)

Fidèle à elle-même, la Colombie a voté à droite. Le candidat Ivan Duque a remporté le second tour de l'élection présidentielle avec 53,98 % des voix. Mais, avec 41,81 % des voix, son rival Gustavo Petro obtient un score historique dans ce pays où la gauche a toujours été très minoritaire dans les urnes. Le nombre de votes blancs – ils sont comptabilisés en Colombie – a été de 4,21 %. Candidat du mal nommé Centre démocratique (CD), le parti fondé et dirigé par l'ancien président Alvaro Uribe, Ivan Duque a pris la tête d'une large coalition pour ce second tour. Il a reçu l'appui des secteurs les plus conservateurs du pays et des évangéliques.

Au soir de la victoire d'Ivan Duque, deux questions accaparaient les débats. Ivan Duque va-t-il prendre le risque de rompre la paix signée par son prédécesseur, Juan Manuel Santos, avec la guérilla des Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC), aujourd'hui démobilisées ? Alvaro Uribe qui, de 2002 à 2010, avait mené une guerre frontale contre la guérilla n'a cessé de tirer à boulets rouges sur le processus de paix.

La seconde question, liée à la première, concerne la marge de manœuvre d'Ivan Duque face à Alvaro Uribe, qui l'a propulsé au pouvoir. « *Duque sera-t-il la marionnette d'Uribe ?* », demandent ses adversaires. « *Alvaro Uribe sera sénateur et je serai le chef de l'Etat* », a toujours répondu l'intéressé au cours de sa campagne.

« Bon sens »

En 2016, Ivan Duque avait fait campagne comme tous les membres du CD pour le non au référendum sur la paix. Victorieux de peu, ce non avait conduit à une renégociation partielle de l'accord, jugée illégitime par le CD. Personne n'a oublié les mots de Fernando Londoño, ancien ministre d'Alvaro Uribe, promettant en mai 2017 de « *déchirer en mille morceaux l'accord de paix* » lorsque le CD reviendrait au pouvoir, ce qui est désormais chose faite. Ivan Duque a répété dimanche, comme il l'avait fait au cours de sa campagne, qu'il n'entendait pas « *déchirer l'accord de paix* », mais qu'il voulait y apporter des « *corrections* ».

Le parti politique issu de la guérilla des FARC a réagi dès dimanche soir à la victoire d'Ivan Duque : « *Il est nécessaire que le bon sens s'impose. Ce que le pays demande, c'est une paix intégrale, qui nous mène vers la réconciliation attendue (...). Contourner cet objectif ne peut être un programme de gouvernement* », dit le communiqué des anciens guérilleros, désireux de se réunir avec le nouvel élu.

Dimanche soir, lors de son discours de victoire devant ses partisans, Ivan Duque a commencé par remercier « *Dieu et le peuple colombien* ». Il est apparu sur scène entouré de Marta Lucia Ramirez, la nouvelle vice-présidente, de ses collaborateurs et de sa famille. « *Une nouvelle génération arrive au pouvoir pour gouverner avec tous et pour tous* », a-t-il poursuivi.

A 41 ans, Ivan Duque est un des plus jeunes présidents jamais élus. Et un des plus inexpérimentés. Après avoir vécu douze ans aux Etats-Unis, où il a notamment travaillé pour la Banque interaméricaine de développement, il a été élu sénateur sur la liste d'Alvaro Uribe en 2014. Il n'a jamais occupé de poste important au sein de l'administration colombienne ou de l'exécutif. « *Mais comme Alvaro Uribe sait faire, il n'y a pas de raison de s'inquiéter* », résumait Alvaro Cortes, médecin, venu dimanche soir applaudir son élu.

Remettre les victimes « au centre du processus de paix »

« *Cette paix dont nous rêvons, cette paix réclame des corrections pour que les victimes soient au centre du processus de paix, pour garantir la vérité, la justice et la réparation* », a déclaré sur scène Ivan Duque. Mais il n'a pas donné plus de précisions sur ses intentions, ni ses actions à venir. Ivan Duque a toujours critiqué le fait que l'accord de paix ait octroyé dix sièges au Congrès aux anciens chefs guérilleros. Il a toujours dit qu'il voulait les voir avouer leurs crimes d'abord et passer par la case « *prison* » ensuite.

La participation en politique des démobilisés est l'essence même de l'accord de paix, selon ses défenseurs. Les plus optimistes veulent croire que la réalité du pouvoir et la pression de la communauté

internationale amèneront Ivan Duque à être prudent, une fois aux manettes. « *La paix a tenu ses promesses, rappelle l'analyste Ariel Avila. Pas une urne n'a été brûlée, pas un incident n'a été enregistré.* »

« *Nous n'allons pas permettre qu'ils renvoient le pays à la guerre* », a lancé Gustavo Petro, en invoquant les huit millions d'électeurs qui avaient voté pour lui. Le leader de la Colombie humaine – c'est le nom de son mouvement – s'est posé en vainqueur et en chef de l'opposition. En vertu d'une nouvelle disposition constitutionnelle, M. Petro devient membre de droit du Sénat. Il compte s'y faire entendre.

La ville de Medellin, dont est originaire M. Uribe, a donné une très large victoire à M. Duque. Gustavo Petro, lui, l'a largement emporté à Bogota. Cette victoire locale est d'autant plus remarquable que M. Petro a toujours été présenté par les grands médias comme un très mauvais maire de la capitale.

« **Le cancer de la corruption** »

« *Les médias font le jeu des puissants, soupire Camilo, 23 ans, un étudiant venu écouter Petro dimanche soir. Petro a eu le mérite de parler de sujets importants : la justice sociale, l'environnement, la paix, le modèle de développement que nous voulons, les droits des minorités sexuelles. Le gouvernement va nous entendre.* »

Dimanche soir, Ivan Duque a lancé devant ses supporters : « *Notre priorité sera la lutte frontale contre la corruption, le clientélisme et la politique politicienne. Nous serons le gouvernement qui affrontera comme aucun autre le cancer de la corruption.* » Sans toutefois préciser, rappellent unanimes ses adversaires, que tous les politiciens les plus contestés du pays avaient appelé à voter pour lui.

Par **Marie Delcas**

Vous souhaitant une bonne journée.

Bien à vous,

Elena NATALITCH

Chargée de Communication

251, bd Pereire - 75852 PARIS Cedex 17

Tél. : 01 40 55 12 43

Fax : 01 40 55 12 40

elena.natalitch@medef-idf.fr

www.medef-idf.fr

<https://www.facebook.com/medef.idf>



Mouvement des Entreprises de France
MEDEF Ile-de-France

"JO 2024 : Réussir le pari olympique"

CONFÉRENCE-DÉBAT ORGANISÉE À L'OCCASION DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU MEDKF ÎLE-DE-FRANCE



28.06.2018

28.06.2018